Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260504-202604007-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 Avril 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le mardi 28 avril, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 10, Votants : 10
Date de la convocation et d'affichage : 20 avril 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, VAN DEN BLIEK Laure, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, CHOTARD Typhaine, GALLIER Claire, MENDES BENTO Lydie, LUBINEAU Amandine.
Absent(e) excusé(e) : PESCHOT Jérôme

Secrétaire de séance : Michel PAVARD
Procurations : Jérôme PESCHOT donne procuration à Christophe HERNIO

2026 – 04– 007 – Curage des fossés : étude des devis

Rapporteur : Christophe HERNIO

Le Maire présente les deux devis reçus concernant le curage de fossé.

ENTREPRISES	CARACTERISTIQUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
MT SERVICES	Curage de fossés et arasement des accotements	1 670.00 €	2 004.00 €
ARMORIC	Curage de fossés et arasement des accotements	1 716.00 €	2 059.20 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de la société MT SERVICES concernant le curage de fossés et l'arasement des accotements pour un montant de 1 670.00 € HT soit 2 004.00 € TTC.

Pour copie conforme

Le 29 avril 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN

Le secrétaire,
Michel PAVARD

1, Le Bourg – 22980 SAINT-MAUDEZ – 02.96.27.05.88
mairie.stmaudez@orange.fr